

Thème	Sous-thème	Type	Points possibles	Critère	Objectif	Justificatifs requis	Évaluation	Nom du document	Numéro de page	Nombre de points (complété par l'auditeur)	Validité des justificatifs	Remarques			
1. Objectif principal			15.0										Total de points domaine Objectif principal	0	
1.1	Objectif principal	Politiques	3.0	La durabilité écologique fait partie de notre stratégie d'entreprise.	Assurer que la gestion responsable des ressources (énergie, eau, eaux usées, déchets et composants) et la réduction des gaz à effet de serre fassent partie intégrante de la stratégie d'entreprise et soient implémentées à long terme.	Justificatif papier sur la stratégie comprenant les objectifs concrets dans les différents domaines. Par exemple dans un document stratégique, un rapport de gestion ou un rapport relatif au développement durable. L'essentiel étant qu'il s'agisse de la stratégie et non pas d'une évaluation rétroactive. Le document doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et ne pas dater de plus de 8 ans.	Sous-thèmes = Émissions de GES, Énergie, Eau et Matières premières secondaires -1 point: objectifs qualitatifs présents pour au moins 2 sous-thèmes -2 points: objectifs qualitatifs présents pour plus de 2 sous-thèmes -3 points: objectifs qualitatifs présents pour les 4 sous-thèmes, ainsi que Gouvernance & mécanismes de contrôle								
1.2	Objectif principal	Résultats	3.0	L'entreprise rapporte sur les objectifs dans le domaine de la durabilité écologique.	L'atteinte des objectifs dans les domaines GES, Énergie, Eau et Matières premières secondaires est surveillée et communiquée.	Justificatif accompagné d'un rapport sur les indicateurs dans les domaines GES, Énergie, Eau et Matières premières secondaires. Peut être traité par exemple dans un rapport de gestion, un rapport relatif au développement durable ou un rapport annuel. Le rapport doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être de l'exercice précédent.	Condition préalable: existence d'objectifs quantitatifs Sous-thèmes = Émissions de GES, Énergie, Eau et Matières premières secondaires -1 point: vérification de l'atteinte des objectifs des 2 sous-thèmes -2 points: vérification de l'atteinte des objectifs des 3 sous-thèmes -3 points: vérification de l'atteinte des objectifs des 4 sous-thèmes								
1.3	Objectif principal	Politiques	3.0	La durabilité sociale fait partie de notre stratégie d'entreprise.	Assurer que les domaines Sécurité du travail et protection de la santé, Diversité & inclusion, Formation continue, Formation, Culture de direction et Work-Life Balance fassent partie intégrante de la stratégie d'entreprise et soient implémentés à long terme.	Justificatif papier sur la stratégie comprenant les objectifs concrets dans les différents domaines. Le document doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et ne pas dater de plus de 8 ans.	Sous-thèmes = ST & PS, Diversité & inclusion, Formation continue, Formation, Culture de direction, Work-Life Balance -1 point: objectifs qualitatifs présents pour au moins 2 sous-thèmes -2 points: objectifs qualitatifs présents pour plus de 4 sous-thèmes -3 points: objectifs qualitatifs présents pour les 6 sous-thèmes, ainsi que Gouvernance & mécanismes de contrôle								
1.4	Objectif principal	Résultats	3.0	L'entreprise rapporte sur les objectifs dans le domaine de la durabilité sociale.	Des objectifs mesurables ont été définis dans les domaines Sécurité du travail et protection de la santé, Diversité & inclusion, Formation continue, Formation, Culture de direction et Work-Life Balance.	Existence d'un justificatif appuyé par un rapport sur les indicateurs dans les domaines Sécurité du travail et protection de la santé, Diversité & inclusion, Formation continue, Formation, Culture de direction et Work-Life Balance. Le rapport doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être de l'exercice précédent.	Condition préalable: existence d'objectifs quantitatifs Sous-thèmes = ST & PS, Diversité & inclusion, Formation continue, Formation, Culture de direction, Work-Life Balance -1 point: vérification de l'atteinte des objectifs d'1 sous-thème -2 points: vérification de l'atteinte des objectifs des 3 sous-thèmes -3 points: vérification de l'atteinte des objectifs des 6 sous-thèmes								
1.5	Objectif principal	Certification	1.5	Le système de gestion qualité de l'entreprise est certifié ISO 9001.	La qualité de l'entreprise est documentée et prouvée. La transparence des processus augmente la compréhension du personnel et facilite l'intégration des nouvelles embauches.	Remise d'une copie du certificat ISO 9001 en vigueur (Gestion qualité). Le certificat doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être valable au moment de l'audit (durée de validité 3 ans).	rempli / non rempli								
1.6	Objectif principal	Certification	1.5	Le système de gestion environnementale de l'entreprise est certifié ISO 14001.	Les performances environnementales de l'entreprise sont soumises à un processus d'amélioration continue.	Remise d'une copie du certificat ISO 14001 en vigueur (Gestion environnementale). Le certificat doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être valable au moment de l'audit (durée de validité 3 ans).	rempli / non rempli								
2. Social			10.0										Total de points domaine Social	0	
2.1	Social	ST & PS	Mesures	2.0	L'entreprise conduit une gestion de la santé et soutient cette dernière en conséquence.	La santé du personnel est au centre de ses préoccupations. L'entreprise défend également la santé psychique de son personnel.	Remise de documents indiquant que les impacts potentiels des activités professionnelles ou des conditions de travail sur la santé et la sécurité du personnel sont identifiés et évalués, et que des mesures d'amélioration qui en résultent en sont dérivées. Le document (objectif documenté, mesures, évaluation) doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et ne pas dater de plus de 8 ans.	rempli / non rempli							
2.2	Social	ST & PS	Résultats	2.0	L'entreprise rapporte sur son programme de promotion de la santé.	La santé du personnel est au centre de ses préoccupations. L'entreprise défend également la santé psychique de son personnel.	Remise d'un document comportant des indicateurs sur le nombre de collaborateurs-rices participant aux formations sur la santé et la sécurité, ainsi que rapport de l'indicateur avec les objectifs visés par l'entreprise. Le document doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise, et les indicateurs doivent être de l'exercice précédent.	rempli / non rempli							
2.3	Social	ST & PS	Certification	1.5	L'entreprise satisfait à la sécurité au travail et à la protection de la santé selon ISO 45001.	La sécurité au travail et la protection de la santé sont soutenus activement, et la santé du personnel est importante pour l'entreprise.	Remise d'une copie du certificat ISO 45001 en vigueur (Système de gestion de la sécurité au travail). Le certificat doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être valable au moment de l'audit (durée de validité 3 ans).	rempli / non rempli							
2.4	Social	Diversité & inclusion	Mesures	0.5	L'entreprise intègre les personnes défavorisées.	L'entreprise assume sa responsabilité sociale.	Remise de documents montrant que des mesures d'intégration sont prises. Exemple: consignes internes indiquant que les personnes défavorisées sont prises en compte parmi les candidatures. Les documents doivent pouvoir être attribués clairement à l'entreprise et ne pas dater de plus de 8 ans.	rempli / non rempli							
2.5	Social	Diversité & inclusion	Résultats	0.5	L'entreprise rapporte sur l'intégration des personnes défavorisées.	L'entreprise assume sa responsabilité sociale.	Remise d'un rapport présentant les indicateurs sur le nombre de personnes défavorisées intégrées par rapport à l'effectif de l'entreprise, ainsi que rapport entre l'indicateur et les objectifs visés par l'entreprise. Les indicateurs ne peuvent pas avoir plus d'1 an et ils doivent pouvoir être attribués clairement à l'entreprise.	rempli / non rempli							
2.6	Social	Formation continue	Mesures	0.5	L'entreprise offre à son personnel des possibilités suffisantes de formation continue et de formation.	Les collaborateurs-rices bénéficient du soutien de l'entreprise pour leur formation continue.	Justificatif attestant du soutien financier au personnel à l'occasion des formations continues et/ou de l'offre de programmes de soutien à la relève et de programmes de formation interne. P. ex. sur la base de factures, reçus, etc. de l'exercice précédent.	rempli / non rempli							
2.7	Social	Formation continue	Résultats	1.0	L'entreprise rapporte sur les possibilités de formation continue et d'évolution du personnel.	Les collaborateurs-rices bénéficient du soutien de l'entreprise pour leur formation continue.	Remise d'un rapport comportant des indicateurs sur le nombre de collaborateurs-rices aidé-e-s dans le cadre des programmes de formation continue (soutien financier de l'entreprise), ainsi que rapport de l'indicateur avec les objectifs visés par l'entreprise. Le rapport doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il ne peut avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli							
2.8	Social	Culture de direction	Résultats	0.5	L'entreprise mesure la satisfaction de son personnel pour exploiter les potentiels d'amélioration.	La cohésion sociale du personnel est encouragée. Les collaborateurs-rices s'estiment réciproquement, ce qui conduit à une meilleure efficacité et réussite.	Résultat du sondage de satisfaction du personnel et rapport entre le résultat et les objectifs visés par l'entreprise (p. ex. sondage collaborateurs, guides/procès-verbaux d'entretiens avec le personnel, idées de la boîte à suggestions, etc.). Le résultat doit être de l'exercice précédent.	rempli / non rempli							
2.9	Social	Work-Life Balance	Mesures	1.5	L'entreprise soutient la Work-Life Balance du personnel.	L'entreprise contribue activement à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ou travail et loisirs.	L'entreprise offre des possibilités de travail à temps partiel, de congés sans solde et de congés de maternité/paternité allant au-delà des dispositions légales minimales (100 % du salaire ou prolongation de la durée d'au moins 20 %). Tous les points doivent être réunis. Remise des règlements intérieurs correspondants où sont précisées ces possibilités. Ces règlements doivent pouvoir être attribués clairement à l'entreprise et ils doivent être valables au moment de l'audit.	rempli / non rempli							
3. Émissions de GES			40.0										Total de points domaine Émissions de GES	0	
3.1	Émissions de GES	Généralités	Mesures	6.0	L'entreprise maîtrise le total de ses émissions de CO ₂ et les présente en tant que telles.	Un facteur décisif pour réduire les impacts environnementaux.	Copie de l'évaluation/liste Scope 1 (Émissions directes) & Scope 2 (Émissions sur la fourniture d'énergie) des émissions de CO ₂ . L'évaluation doit pouvoir être attribuée clairement à l'entreprise et elle ne peut avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli							
3.2	Émissions de GES	Composants	Mesures	12.0	L'usine de béton réduit la teneur de clinker du béton.	Les émissions de CO ₂ sont diminuées et les conditions des labels de durabilité remplies (p. ex. Minergie ECO).	Possibilité de justificatif 1: justificatif prouvant la moindre consommation de ciment CEM I au cours des cinq dernières années et le recul continu de sa teneur jusqu'à atteindre moins de 2 % aujourd'hui. Possibilité de justificatif 1 pour les usines d'éléments préfabriqués en béton: justificatif prouvant la moindre consommation de ciment CEM I au cours des cinq dernières années et le recul continu de sa teneur jusqu'à atteindre moins de 10 % aujourd'hui. Possibilité de justificatif 2: justificatif prouvant que la teneur en ciment/clinker des principaux types de béton a pu être diminuée au cours des trois dernières années ou qu'elle se situe à la teneur minimale en ciment exigée par la norme.	rempli / non rempli							
3.3	Émissions de GES	Composants	Résultats	6.0	L'usine de béton emploie majoritairement le ciment CEM II/B-L (ou des ciments équivalents en termes d'empreinte CO ₂) dans le secteur BTP.	Réduire les émissions de CO ₂ , employer des matières premières durables et locales.	La part de ciment CEM II/B-L (ou de ciments équivalents en termes d'empreinte CO ₂) doit être d'au moins 60 % de la quantité de ciment utilisée dans le BTP OU représenter 50 % de la totalité du ciment. Concernant les nouveaux entrants sur le marché, la moitié de la totalité du ciment doit être CEM II/B-L (ou des ciments équivalents en termes d'empreinte CO ₂). L'évaluation s'effectue sur une période d'un an. L'évaluation ne doit pas avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli							
3.4	Émissions de GES	Composants	Résultats	2.0	Dans le génie civil, l'usine de béton emploie un ciment CEM II/A-L (Flex) ou CEM II/B-M (JURA DUR) (ou des ciments équivalents en termes d'empreinte CO ₂ et de durabilité).	Durabilité élevée, et donc longue durée de vie des ouvrages et faibles émissions de CO ₂ .	Remise des formulations des bétons pour le génie civil et spécification du ciment contenu (Jura Flex ou Jura Dur) et des enregistrements de lots prouvant l'exactitude. Une évaluation de la consommation annuelle de ciment par type peut également suffire comme justificatif. Celle-ci doit pouvoir être attribuée clairement à l'usine de béton et elle ne peut avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli							
3.5	Émissions de GES	Transport	Mesures	2.0	Dans la mesure du possible, l'entreprise emploie des matières premières et des matériaux (primaires et secondaires) régionaux.	Soutenir l'économie locale et réduire au mieux les distances de transport.	Au moment de l'audit, l'entreprise doit indiquer d'où proviennent les matières premières et les matériaux. Lorsqu'ils sont transportés par PL, les matériaux (ciment/gravier) doivent être obtenus auprès de la source la plus proche. Le transport par train remplit ce critère.	rempli / non rempli							
3.6	Émissions de GES	Transport	Mesures	2.0	L'entreprise veille à une gestion optimale de son parc de véhicules (p. ex. distances de transport réduites à leur strict minimum).	Les distances de transport sont réduites au mieux et les émissions diminuées en conséquence.	Justificatifs portant sur les mesures contribuant à la minimisation des distances de transport: p. ex. formations de conduite, implémentation de planificateurs d'itinéraires, réduction des trajets à vide. Le document correspondant, accompagné par exemple de la convention ou des contrats avec les partenaires (réduction des trajets à vide) ou des mesures prises (p. ex. exploitation constante des capacités tout au long de la journée pour minimiser le nombre de PL) dans un fichier Excel et leur application, doit être remis. En l'absence de ce document, la réduction du nombre de litres par tonne-kilomètre peut très bien être le fruit du hasard. Le document remis doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit contenir des chiffres de l'exercice précédent.	rempli / non rempli							
3.7	Émissions de GES	Transport	Mesures	2.0	L'entreprise veille à ce que les transports réalisés par ses fournisseurs soient conformes aux normes d'émissions EURO.	Réduction des impacts environnementaux par les transports.	À la livraison, l'entreprise veille à ce que les véhicules du fournisseur soient conformes aux normes d'émissions EURO et au minimum à EURO 5. Un extrait des conditions de vente en vigueur ou du contrat en vigueur peut être remis.	rempli / non rempli							
3.8	Émissions de GES	Transport	Mesures	2.0	Le transport des matières premières s'effectue sans combustibles fossiles (p. ex. par le train ou une infrastructure ferroviaire).	Réduire les émissions de CO ₂ du transport.	Indiquer les fournisseurs pertinents au moment de l'audit et le type de livraison des matières premières.	rempli / non rempli							
3.9	Émissions de GES	Transport	Mesures	1.0	L'entreprise forme son personnel à la conduite économique en carburant.	Les impacts environnementaux peuvent être abaissés par des astuces simples et sans effort ni moyens financiers majeurs.	Copie du dossier de formation indiquant le nombre de participant-e-s et l'année correspondante. La dernière formation ne peut avoir plus de 2 ans.	rempli / non rempli							
3.10	Émissions de GES	Transport	Mesures	1.0	L'entreprise utilise des véhicules équipés d'une technique de propulsion innovante réduisant les émissions de CO ₂ .	Le parc de véhicules est conforme aux normes d'émissions EURO et les nouvelles techniques de propulsion sont encouragées.	La liste des véhicules, avec leur classe d'émission valable au moment de l'audit, doit être fournie. La classe d'émission doit être au minimum EURO 5 et/ou les véhicules doivent être équipés des nouvelles techniques de propulsion à émissions de CO ₂ réduites telles que l'hydrogène, l'électrique, etc.	rempli / non rempli							
3.11	Émissions de GES	Généralités	Mesures	2.0	L'entreprise compense ses émissions de CO ₂ par des projets/mesures adéquats.	Les émissions de CO ₂ sont compensées.	Justificatifs/copies des certificats des organes correspondants tels que Swiss Climate, Fair Recycling, MyClimate ou similaires. Les certificats doivent pouvoir être attribués clairement à l'entreprise et il doivent être de l'exercice précédent.	rempli / non rempli							
3.12	Émissions de GES	Généralités	Mesures	2.0	Pour répondre à une demande d'offre, l'entreprise est en mesure de fournir des calculs de CO ₂ spécifiques aux produits (basés sur les DEP cements).	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et entreprises et attirer l'attention sur des alternatives plus durables.	La copie des calculs correspondants peut être remise. Ceux-ci doivent pouvoir être attribués clairement à l'entreprise et ils ne peuvent pas avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli							
4. Matières premières secondaires			10.0										Total de points domaine Matières premières secondaires	0	

4.1	Matières premières secondaires	Composants	Mesures	3.0	L'entreprise analyse annuellement la disponibilité des granulats RC destinés à la production de béton. La part de granulats secondaires doit être augmentée et, simultanément, les ressources naturelles préservées.	Évaluation documentée de la disponibilité de granulats RC destinés à la production de béton. Prise de contact avec l'EG ou l'entreprise de démolition. La fourniture de matériaux RC-C et RC-M est optimisée, par exemple par le biais d'un contrat de livraison. L'évaluation documentée ne doit pas avoir plus d'1 an. Les contrats de livraison doivent être en vigueur au moment de l'audit.	rempli / non rempli						
4.2	Matières premières secondaires	Composants	Mesures	5.0	L'entreprise référence un nombre raisonnable de types de béton RC sur ses tarifs et peut également les vendre. La part de granulats secondaires doit être augmentée pour pouvoir préserver les ressources naturelles.	15 % (du volume/production) des bétons maigres et des bétons de structure du BTP sont des bétons de type RC suivant la fiche technique SIA 2030 OU plus de 20 % des granulats employés sont des granulats recyclés. Avec évaluation des volumes à l'appui. Cette évaluation ne doit pas avoir plus d'1 an et elle doit porter sur une période d'1 an.	rempli / non rempli						
4.3	Matières premières secondaires	Composants	Mesures	2.0	Les types de béton recyclés sont proposés dans les offres et fournis comme des alternatives même s'ils ne font pas explicitement l'objet des offres. La vente de types de béton RC est encouragée activement par l'usine de béton. Dans la mesure du possible sur les plans technique et économique, l'emploi des bétons RC est augmenté.	Copie d'une instruction indiquant que les types RC doivent être mentionnés par positions dans les offres. Ou copie des offres correspondantes. L'instruction doit être valable au moment de l'audit et les copies des offres correspondantes ne doivent pas avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli						
5. Eau et déchets				5.0				Total de points domaine Eau et déchets			0		
5.1	Eau et déchets	Eau	Résultats	1.0	La consommation d'eau dans l'usine de béton doit être traçable. Optimisation de la consommation d'eau dans l'usine de béton.	Information sur le volume d'eau consommé et son lieu de consommation. La période d'évaluation doit être d'un an et l'évaluation porter sur l'exercice précédent.	rempli / non rempli						
5.2	Eau et déchets	Eaux usées	Mesures	1.0	L'usine de béton possède une station d'épuration des eaux issues du nettoyage des camions malaxeurs ou des véhicules. Dans la mesure du possible, le cycle de l'eau doit être fermé. Les ressources disponibles doivent être réutilisées.	Justificatif attestant de la présence d'une station d'épuration (p. ex. preuve photographique) et qu'aucune eau n'est déversée dans la STEP ou par infiltration dans la nature. La preuve photographique ne doit pas avoir plus d'1 an. Le justificatif peut être étayé lors d'une visite sur site. Si aucune station d'épuration n'est présente, le cycle de l'eau doit être fermé et les eaux usées traitées.	rempli / non rempli						
5.3	Eau et déchets	Eaux usées	Résultats	1.5	L'usine utilise toutes les eaux RC produites. Préserver les ressources naturelles et ne pas surcharger la STEP.	Justificatif attestant qu'aucuns frais d'élimination n'ont été engagés en raison des eaux résiduelles au cours de l'exercice précédent. Dès lors que des eaux résiduelles doivent être éliminées, le critère n'est pas rempli. La période d'évaluation est d'un an. Les statistiques doivent se référer à l'exercice précédent.	rempli / non rempli						
5.4	Eau et déchets	Déchets	Résultats	1.5	Les déchets et résidus issus de la production sont réintroduits dans le cycle de production. Le béton résiduel (gravier, fines, eau) est réintroduit dans le cycle de production.	Le béton résiduel est déposé dans l'usine, traité et réintroduit dans la production sous forme de granulats RC. OU l'usine de béton dispose d'une installation de lavage du béton résiduel séparant les fines des solides. Le granulats est réintroduit dans le gravier et l'eau de lavage dans la production. La preuve photographique ne doit pas avoir plus d'1 an et elle peut également être étayée lors d'une visite sur site.	rempli / non rempli						
6. Énergie				10.0				Total de points domaine Énergie			0		
6.1	Énergie	Énergies renouvelables	Résultats	2.5	L'entreprise mise sur les énergies renouvelables au niveau de l'ensemble du site. Les énergies renouvelables sont soutenues.	Contrats/factures indiquant la part d'énergies renouvelables sur la consommation totale. Un minimum d'énergies renouvelables de 50 % est exigé. Les contrats/factures doivent pouvoir être attribués clairement à l'entreprise et ils doivent être valables au moment de l'audit.	rempli / non rempli						
6.2	Énergie	Énergies renouvelables	Résultats	1.0	L'entreprise mise sur les énergies renouvelables dans l'ensemble du site. Les énergies renouvelables sont soutenues.	L'entreprise possède une centrale photovoltaïque lui permettant de couvrir une partie de sa demande énergétique. Les garanties d'origine doivent rester en possession de l'entreprise et une copie de celles-ci doit être remise. Les garanties d'origine doivent porter sur l'exercice audité.	rempli / non rempli						
6.3	Énergie	Énergies renouvelables	Résultats	1.0	L'entreprise mise sur les énergies renouvelables au niveau de l'ensemble du site. Les énergies renouvelables sont soutenues.	La demande énergétique de l'entreprise est couverte à 40 % par sa propre centrale photovoltaïque. Celle-ci peut être justifiée par la ventilation de la consommation énergétique de l'exercice précédent.	rempli / non rempli						
6.4	Énergie	Gestion de l'énergie	Certification	1.0	L'entreprise réalise une gestion de l'énergie certifiée selon ISO 50001. Elle optimise ses processus en permanence, réduisant la demande énergétique, et elle fait appel à une part croissante d'énergies alternatives.	Remise d'une copie du certificat ISO 50001 en vigueur (Système de gestion de l'énergie). Le certificat doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être valable au moment de l'audit (durée de validité 3 ans).	rempli / non rempli						
6.5	Énergie	Gestion de l'énergie	Certification	0.5	L'extraction du gravier est réalisée sur la base d'une gestion de l'énergie certifiée. Si le gravier n'est pas produit en interne, l'entreprise produisant le gravier conduit une gestion de l'énergie certifiée ISO 50001. Elle optimise ses processus en permanence, réduisant la demande énergétique, et elle fait appel à une part croissante d'énergies alternatives.	Remise d'une copie du certificat ISO 50001 en vigueur relatif à l'extraction du gravier (Système de gestion de l'énergie). Le certificat doit pouvoir être attribué clairement à l'entreprise et il doit être valable au moment de l'audit (durée de validité 3 ans).	rempli / non rempli						
6.6	Énergie	Réduction de la consommation énergétique	Mesures	2.0	L'entreprise a identifié des mesures de réduction de sa propre consommation énergétique. La consommation énergétique peut être diminuée.	Remise d'un plan d'action et justificatif de la mise en œuvre des mesures. Il doit obéir à une feuille de route. Soit via une convention portant sur l'article relatif aux gros consommateurs d'énergie, soit via une feuille de route interne.	rempli / non rempli						
6.7	Énergie	Réduction de la consommation énergétique	Résultats	2.0	L'entreprise connaît et réduit sa consommation d'énergie. L'énergie est utilisée de manière responsable.	Copie des documents correspondants indiquant la réduction relative de la consommation d'énergie par rapport à l'exercice précédent (rapportée au volume de béton produit). Cette réduction doit être au minimum de 5 %. L'évaluation doit porter sur l'exercice précédent.	rempli / non rempli						
7. Économie				10.0				Total de points domaine Économie			0		
7.1	Économie	Qualité des produits	Résultats	3.0	Les résistances à la compression excessives de l'usine de béton ont pu être diminuées au cours des trois dernières années OU se situent actuellement déjà dans une plage raisonnable. La teneur en ciment et les coûts supportés par l'usine de béton ont pu être abaissés. L'usine de béton en tire avant tout des avantages économiques.	Justificatif attestant de l'abaissement des résistances à la compression excessives ou leur situation dans une plage raisonnable (résistance à la compression excessive <= 3.0 MPa). OU remise des formulations prouvant que la teneur en ciment se situe déjà partout au minimum exigé par la norme (plus tolérance d'exécution). Le justificatif ne doit pas avoir plus d'1 an et les formulations doivent être valables au moment de l'audit.	rempli / non rempli						
7.2	Économie	Fournisseurs locaux	Résultats	1.5	Dans la mesure du possible, l'entreprise encourage l'appel à des fournisseurs locaux. Contribution à la création de valeur régionale.	Justificatif attestant que les fournisseurs locaux sont pris en compte via mention des fournisseurs et de leur siège social. Le document ne doit pas avoir plus d'1 an.	rempli / non rempli						
7.3	Économie	Personnel régional	Résultats	1.5	L'entreprise emploie du personnel de la région. L'entreprise assume sa responsabilité régionale.	Indication du pourcentage du personnel régional (au minimum 80 % régional = trajet domicile-travail de 30 minutes maximum). L'entreprise peut également fournir une liste anonymisée du personnel et de son lieu de résidence. Cette liste du personnel doit être valable au moment de l'audit.	rempli / non rempli						
7.4	Économie	Produits innovants	Mesures	4.0	L'entreprise développe, teste et met en œuvre des produits/pratiques innovants. Développement et mise en œuvre de solutions nouvelles contribuant à la durabilité de l'exploitation, des produits ou d'autres éléments de la chaîne de valeur.	Présentation des essais réalisés, des innovations visées, le cas échéant courriers d'autorisation, partenariats avec les hautes écoles ou l'administration. Le justificatif peut également être fourni pendant la visite (guidée) de l'usine. Le courrier d'autorisation/les justificatifs ne doivent pas avoir plus de 3 ans.	rempli / non rempli						
Total de points											0		